

AVIS DE RÉCLAMATION

Date: _____

Description de l'évènement : _____

Date de l'évènement : _____

Montant réclamé : _____ \$.

(Inscrire montant facture ou « À venir »)

Si vous avez un numéro de rapport de police lié à votre évènement : RPY- _____

En vertu de l'article 585 de la Loi sur les cités et villes, nous tenons à vous informer qu'aucune action en réclamation de dommages n'est recevable, à moins qu'elle ne soit intentée dans les six (6) mois qui suivent le jour où l'accident est arrivé ou le jour où le droit d'action a pris naissance.

De plus, il est de votre responsabilité de transmettre à la Ville tous les documents qui justifient le montant de votre réclamation, soit par une estimation fait par un professionnel, factures ou autres, dans les six (6) mois qui suivent le jour où l'accident est arrivé ou le jour où le droit d'action a pris naissance.

Signature : _____

Nom en lettres moulées : _____

Téléphone résidence : _____ Cellulaire : _____

Adresse postale (numéro, rue) : _____

Appartement : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Courriel : _____

Retour du formulaire :

Service des affaires juridiques et corporatives

435, boulevard Iberville

Repentigny (Québec) J6A 2B6

Téléphone : 450 470-3001, poste 3130

Télécopieur : 450 470-3061

Courriel : greffereclamation@ville.repentigny.qc.ca